

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 mars 2024

Tél : 04 32 44 89 30

N° 24/009

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un mars à onze heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au CDG 84, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

OBJET : PSC point d'information / lancement de la consultation

Etaient présents : Monsieur Didier PERELLO, Madame Dominique ANCEY, Madame Sonia HAQUET, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Monsieur Frédéric ROUET, Monsieur François LUCAS, Madame Sophie MARQUEZ, Madame Martine DURIEU, Madame Laurence CHABAUD - GEVA.

Etaient absents excusés : Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Monsieur Serge SOLER et sa suppléante Madame Nadine DRIES, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Geneviève JEAN et sa suppléante Mme Béatrice PAUMIER, Monsieur Michel PARTAGE et son suppléant Monsieur Stéphane SAUVAGEON, Monsieur Max RASPAIL et son suppléant Monsieur Ghislain ROUX.

Etaient représentées : Monsieur Hervé FLAUGERE a donné procuration à Monsieur François LUCAS pour le représenter et voter en son nom, Monsieur Antony ZILIO a donné pouvoir au Président pour le représenter et voter en son nom, Madame Valérie MICHELIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric ROUET pour la représenter et voter en son nom.

Tout au long de l'année 2023, le CDG 84 s'est employé à se mettre en ordre de marche avec l'aide d'un AMO, ACE consultants, afin de proposer un contrat groupe en matière de protection sociale complémentaire aux échéances indiquées par l'ordonnance du 17 février 2021.

Pour mémoire, deux autres textes sont venus compléter cette ordonnance :

- Le décret du 20 avril 2022,
- L'accord national du 11 juillet 2023.

Dans le cadre de la démarche projet menée par le CDG, un groupe de travail a été réuni par deux fois, le 26 septembre et le 14 décembre 2023.

De récentes informations portées à notre connaissance font apparaître que cette base réglementaire, qui fait l'objet de discussions à un niveau national, demande à être précisée sur certains points, et pourrait être complètement revue pour d'autres. Il semblerait en effet que l'on doit observer une grande prudence sur des dispositions considérées jusque-là comme acquises (caractère obligatoire ou non des adhésions selon le risque, définition des garanties, modalité de consultation, ...).

De surcroît, les échéances des prochains textes d'application sont à ce jour, non déterminées. Néanmoins, la DGCL et le CSFPT ont repris leurs travaux pour envisager la transposition de l'accord national du 11 juillet 2023. Une loi sera nécessaire afin de modifier l'ordonnance du 17 juillet 2021 ainsi que la publication d'un décret.

Au regard de ce contexte, et surtout dans l'attente d'un socle réglementaire confirmé, il est proposé de suspendre les travaux du CDG sur ce sujet, et de les reprendre dès que les textes d'application le permettront. Une communication est prévue auprès des collectivités territoriales.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir néanmoins, et lorsqu'il sera permis de reprendre les travaux, autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires au lancement de la consultation du contrat groupe.

Les Membres du Conseil d'Administration,

Oùï l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011,

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021,

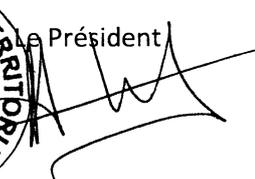
Vu le décret n° 2022-633 du 20 avril 2022,

Après en avoir délibéré,

PRENNENT ACTE de ce point d'information,

AUTORISENT le Président à signer tous les documents nécessaires au lancement de la consultation du contrat groupe.

Pour extrait conforme,


Le Président

Maurice CHABERT

Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère exécutoire
de la présente décision
AVIGNON, le.....21 MARS 2024.....